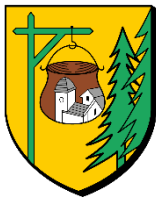


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20180108_02

Séance du 8 janvier 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation :

2 janvier 2018

Date d'affichage :

15 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Nicolas GRIFFOND

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Refacturation de la commande groupée de jalons

M. le Maire rappelle qu'il a été proposé à l'automne d'établir une commande groupée de jalons avec les communes des alentours. Il propose de refacturer le matériel aux communes participantes :

- Nozeroy : 50 jalons à 2,81 € HT et 10 jalons à 2,84 € HT
- Bief-du-Fourg : 100 jalons à 2,81 € HT
- Billecul : 50 jalons à 2,81 € HT
- Plénise : 50 jalons à 3,55 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour établir les titres de recettes.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Florent SERRETTE